



L'an Deux Mil Vingt, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, sur convocation adressée le dix-huit mai, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au Centre culturel Henri Gardien, sous la présidence de Monsieur Denis LAUNAY, Maire.

PRÉSENTS :

MMES Nadine KIERS-PERRAULT - Monique NICOLAS - Martine CHAPELLIÈRE - Thérèse LE SERGENT
Isabelle DELAUNAY - Lydie JARDIN - Valérie CHOQUET-AUDOIN - Anne-Marie BONNET

MMS Denis LAUNAY - Frédéric SCORNET - Laurent NOE - Alain BERARD - Jessy COCHEREL - Fabrice CHOMARD -
Gérard LIVET - Christophe CABARET - Fabrice VOINEAU - Morgan LE ROYER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSEE :

Mme Françoise ALLIDIER a donné pouvoir à Mme Nadine KIERS-PERRAULT

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie BONNET

POINT 1 : Fixation du nombre d'adjoint au Maire

Sous la présidence de M. Denis LAUNAY élu Maire (et en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Vu l'article L. 2122-2 du CGCT, permettant aux conseillers municipaux de déterminer librement le nombre d'adjoint au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal d'Arçonnay étant de 19, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser CINQ adjoints.

Considérant qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de QUATRE adjoints,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer QUATRE postes d'adjoints au Maire

Le Maire


Denis LAUNAY

